

# **PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DES ATTENTATS en 2015**

Carole Damiani – Docteur en psychologie,  
Directrice de Paris Aide aux Victimes  
INAVEM, 22 février 2016

CD/Inavem 22 février 16/  
Attentats 2015/  
REPRODUCTION  
STRICTEMENT INTERDITE

# Le cadre d'intervention

**Le cadre légal et la mission de PAV**

*CD/Novem 22 février 16 / Attentats 2015 /  
REPRODUCTION STRICTEMENT  
INTERDITE*

# LE CADRE LEGAL D'INTERVENTION

## o Le cadre légal:

- o Circulaire interministérielle - 2008 (janvier)
- o **Circulaire interministérielle du 12 novembre 2015**  
*« Instruction interministérielle relative à la prise en charge des victimes d'actes du terrorisme »*
- o Elle organise la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme et engage chacun des ministères impliqués signataires sous l'égide du 1<sup>er</sup> ministre
- o Des premières interventions jusqu'au suivi

# L'immédiat: La saisine


## o Dès la survenance de l'événement:

- o Saisine de PAV par le Procureur de la République
- o Saisine par le SADJAV via l'INAVEM

## o Mobilisation immédiate de l'équipe

- o Dès le jour même (janvier) ou le lendemain matin (samedi 14 novembre): réunion d'équipe pour organiser le dispositif

# L'ORGANISATION DU DISPOSITIF : Janvier

- o **Dès la survenance de l'attentat de Janvier:** PAV organise l'accueil des victimes à PAV puis, le 25 janvier, sous la direction du SADJAV, à l'espace dédié au TGI (après l'hommage du Président)
- o **Des liens sont organisés:**
  - o Avec l'Inavem / Sadjav
  - o Avec la cellule de crise du MAE
  - o Avec la FENVAC
  - o Avec les CUMPS notamment celles du 93 et du 77.
  - o Avec le réseau hospitalier et associatif, notamment avec l'association OSE (association « communautaire »)
- o ** Multiplication des « lignes d'entrée »: MAE, 08victimes, ligne dédiée de PAV, ligne du SAMU...**
- o Met en place un accueil psychologique des proches à l'IML (départs de corps)

# L'ORGANISATION DU DISPOSITIF : Novembre


- o **Dès les attentats de novembre: PAV se met en lien avec la CIAV (Inavem, Fenvac, Sadjav....)**
- o **Organise dès le samedi/dimanche un accueil (une dizaine de psychologues) à l'école militaire (dans le cadre de l'annonce des décès), puis un accueil généraliste d'aide aux victimes**
- o **Dès le 4 décembre: ouverture de l'espace d'information et d'accompagnement des victimes des attentats (lieu dédié mis à disposition par la Mairie de Paris)**

# La spécificité des attentats

Les paramètres

*CD/Novem 22 février 16/ Attentats 2015/  
REPRODUCTION STRICTEMENT  
INTERDITE*

# Les paramètres « psys »

- o Impliqués directs: exposition directe à un événement qui confronte au réel de la mort (traumatisme psychique)
- o Impliqués indirects: les proches dont les endeuillés
- o Et impactés (difficile à déterminer de façon exacte « zone grise »)
- o Les deuils post traumatiques: deuil + trauma
- o \* **vocabulaire:**
  - o **PSY** : traumatisés, endeuillés, impliqués directs ou indirects, impactés...
  - o **VS Juridique**: victime directe ou indirecte et les « cercles »

# Les paramètres « juridiques - indemnitaires »

- o Le statut de victime civile de guerre (ONAC)
  
- o Les règles d'indemnisation spécifiques (FGTI):
  - o Les cercles (impliqués directs, endeuillés, impliqués « moins directs »)
  - o Préjudice spécifique de victime d'acte de terrorisme
  - ➔ **Attestations** des psychologues
  - ➔ **Certificats médicaux** (convention avec le service de psychiatrie HIA du Val de Grâce pour la rédaction de CM)

# Les attentats de janvier 2015

Contexte  
Particularités

*CD/Anavem 22 février 16/ Attentats 2015/  
REPRODUCTION STRICTEMENT  
INTERDITE*

# Les lieux

- o Du 7 au 9 janvier:
- o Le 7 janvier: Charlie Hebdo (Paris 11ème) et Fontenay aux Roses
- o Le 8 janvier: Porte de Montrouge
- o Le 9 janvier: Hypercasher à Porte de Vincennes et l'imprimerie de Dammartin en Goële

# Le bilan

- o 17 décédés
- o 27 blessés dont 10 graves
- o 140 personnes dont la vie a été directement menacée ou témoins directs (d'après la LUV)

# La spécificité des victimes

- o Victimes ciblées
- o Visées pour ce qu'elles sont

# L'absence d'anticipation

- o Intervention de la CUMP sur site, théâtre, puis à l'hôtel Dieu (très longue attente, des prises de position « anti communautaire »...): intervention tardive des CUMPs d'ile de France malgré leur mise à disposition immédiate
- o Multiplication des lignes téléphoniques
- o L'IML – Pas d'intervention de la CUMP → PAV se substitue
- o Une implication forte des pouvoirs publics mais difficile à coordonner
- o L'hommage du Président et le guichet unique: trop tôt, mal préparé

# Les difficultés

- o **Confusion et précipitation**
- o **Soins psychiques désorganisés**, difficultés de coordination dans l'urgence et le post immédiat (CUMP Paris: pas de liste partagée ou croisée, pas de fiche relais à jour, pas de coordination avec le réseau de soins et avec les associations, prises en charge hétérogène, incapacité à s'inscrire dans le dispositif global)
- o Les CMI: **convention avec le service psychiatrie du Val de Grâce**
- o Dimension politique++ → intrusion permanente dans le travail d'aide aux victimes
- o En revanche: extrême **rapidité des réponses indemnitaires**
- o Ouverture de droits exceptionnels qui pose question
- o **Demande exponentielle des « victimes indirectes »**

# Les attentats du 13 novembre 2015

Des améliorations effectives... et à faire

*CD/Novem 22 février 16/ Attentats 2015/  
REPRODUCTION STRICTEMENT  
INTERDITE*

# LES LIEUX

- o Le Bataclan
- o La bonne bière
- o Le petit Cambodge
- o La belle équipe
- o Le carillon
- o Casa nostra
- o Le stade de France

# Le bilan (provisoire) / LA LUV

## o LUV:

- o 130 décédés – Une quarantaine d'orphelins
- o 1500 blessés / Impliqués (661 ont consulté à l'hôpital, 414 blessés)

## o VS Chiffres CUMPs :

- o 4500 (pas des victimes, des impliqués ± directs)
- o Non différenciés

→ Une population jeune, des endeuillés, des orphelins, des victimes directes, des deuils post traumatique...

→ VS victimes de janvier

# Le dispositif dans l'immediat

- o **La CIAV est activée immédiatement et prend la coordination.** Ne peuvent absorber l'ensemble des appels : ouverture d'un lieu d'accueil à **l'école militaire.**
- o Les **cumps** ne se rendent pas sur les lieux en raison du danger mais cellule d'**accueil** à l'hôtel dieu, à l'école militaire, puis dans les mairies du 11<sup>ème</sup> et du 10<sup>ème</sup>. Accompagnement à l'IML.
- o **Réseau Inavem et Paris aide aux victimes** se mobilisent: CIAV, école militaire, commencent à accueillir les premières demandes (information sur les droits et demande de soutien psychologique) : activation du réseau.

# LE POST IMMEDIAT

- o Fermeture de la CIAV après les dernières obsèques et après avoir constitué une LUV la plus exacte possible
- o Hommage
- o Mise en place du **comité de suivi** sous l'égide du ministère de la justice: **LUV et tableau de suivi.**
- o CUMPs : cellule d'accueil à l'hôtel dieu et relais vers le réseau hospitalier
- o INAVEM: mobilise le réseau, 90 AAV concernée, un référent victime par association. Courrier adressé à chaque victime de la LUV: continuité.
- o PAV: organise l'espace informatif avec les psychologues soutien psychologique, les juristes pour l'information sur les droits. Lien avec l'ensemble des partenaires.

# L'ESPACE INFORMATIF de Paris Aide aux Victimes

- o Organisation du dispositif sur le **long terme** (doublement de l'équipe pour les attentats de novembre: X psychologues et X juristes) – Pas de « court terme »
- o Une **démarche pro active**
- o Les **attestations** des psychologues de l'association et les **certificats médicaux** du Val de grâce (convention)
- o Les liens avec les **partenaires**: Barreau, FGTI, chambre des notaires, CASVP Paris, ...
- o Participation au **comité de suivi**
- o La mise à jour de la **LUV** et la « contrainte administrative »

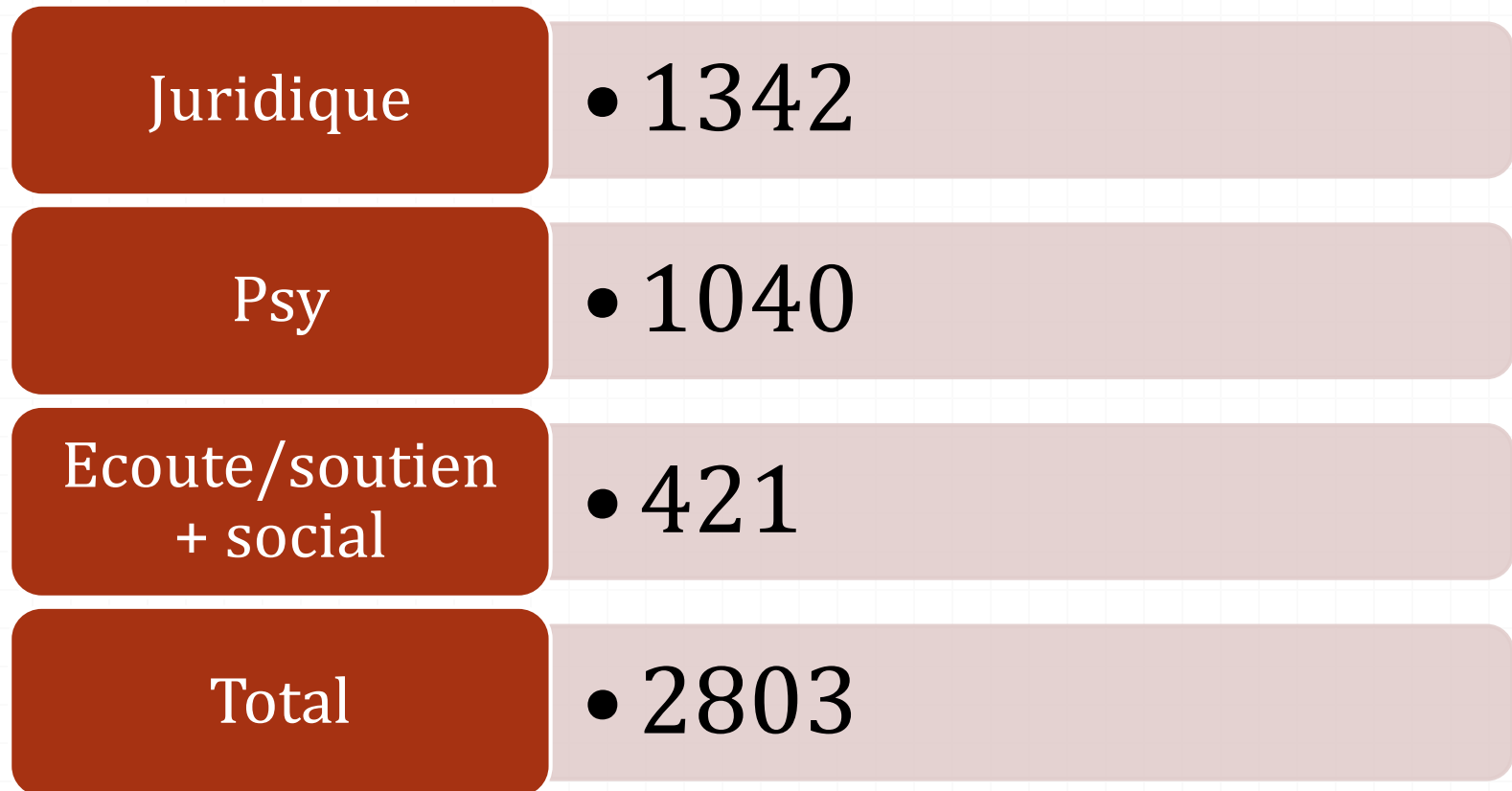
# Les questions...

- o Les réseaux sociaux: les informations qui circulent et les demandes (de psy, de technique...)
- o Barreau: difficulté à obtenir une liste
- o GEMA et FFSSA : difficulté dans l'application de la garantie « défense et recours »

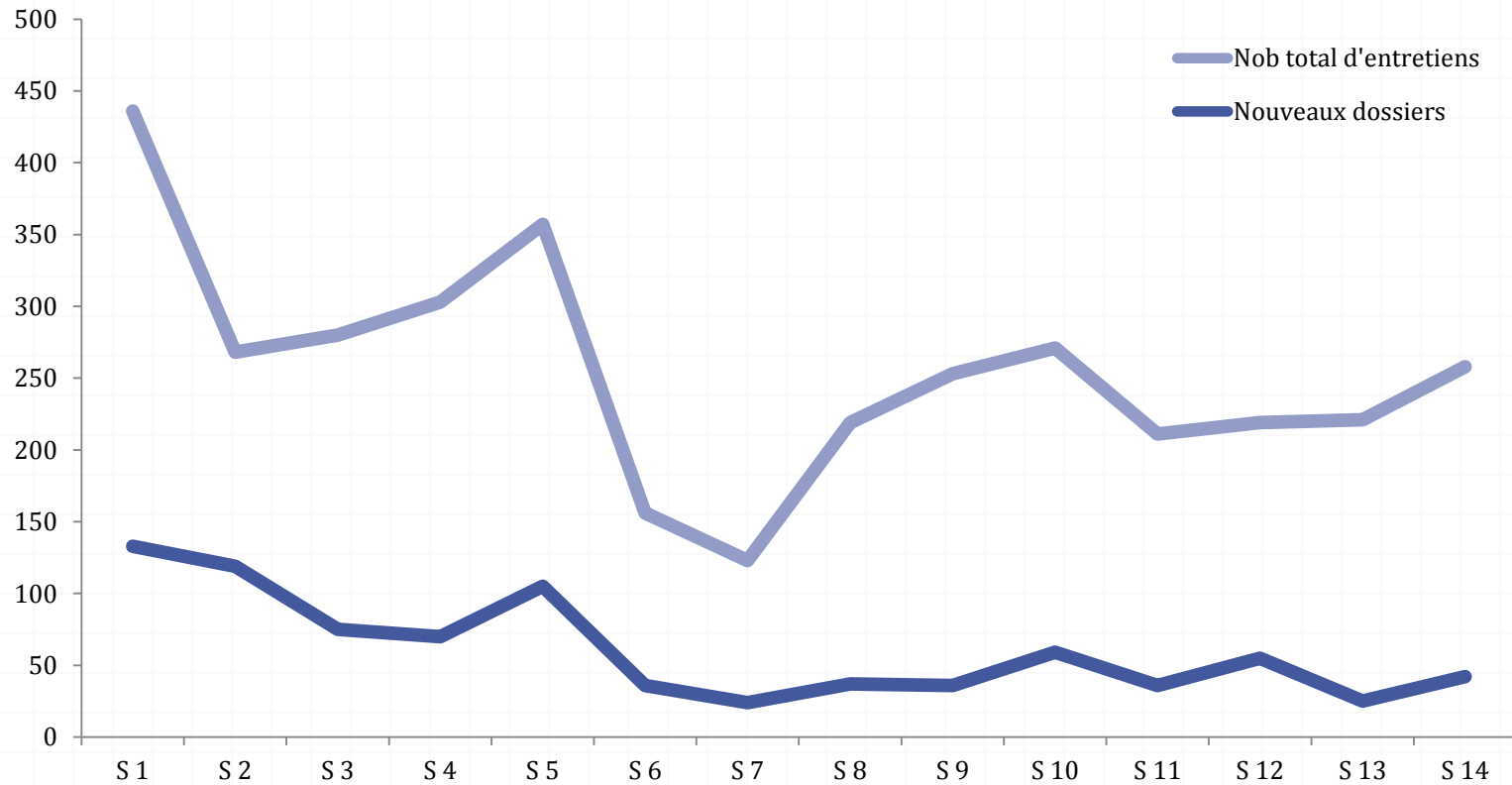
# Nombre de victimes accueillies à PAV (3 mois)

Mois	Nb Dossiers
Novembre	252
Décembre	286
Janvier	192
Février	122
<b>TOTAL</b>	<b>852</b>

# LES ENTRETIENS (3 mois)

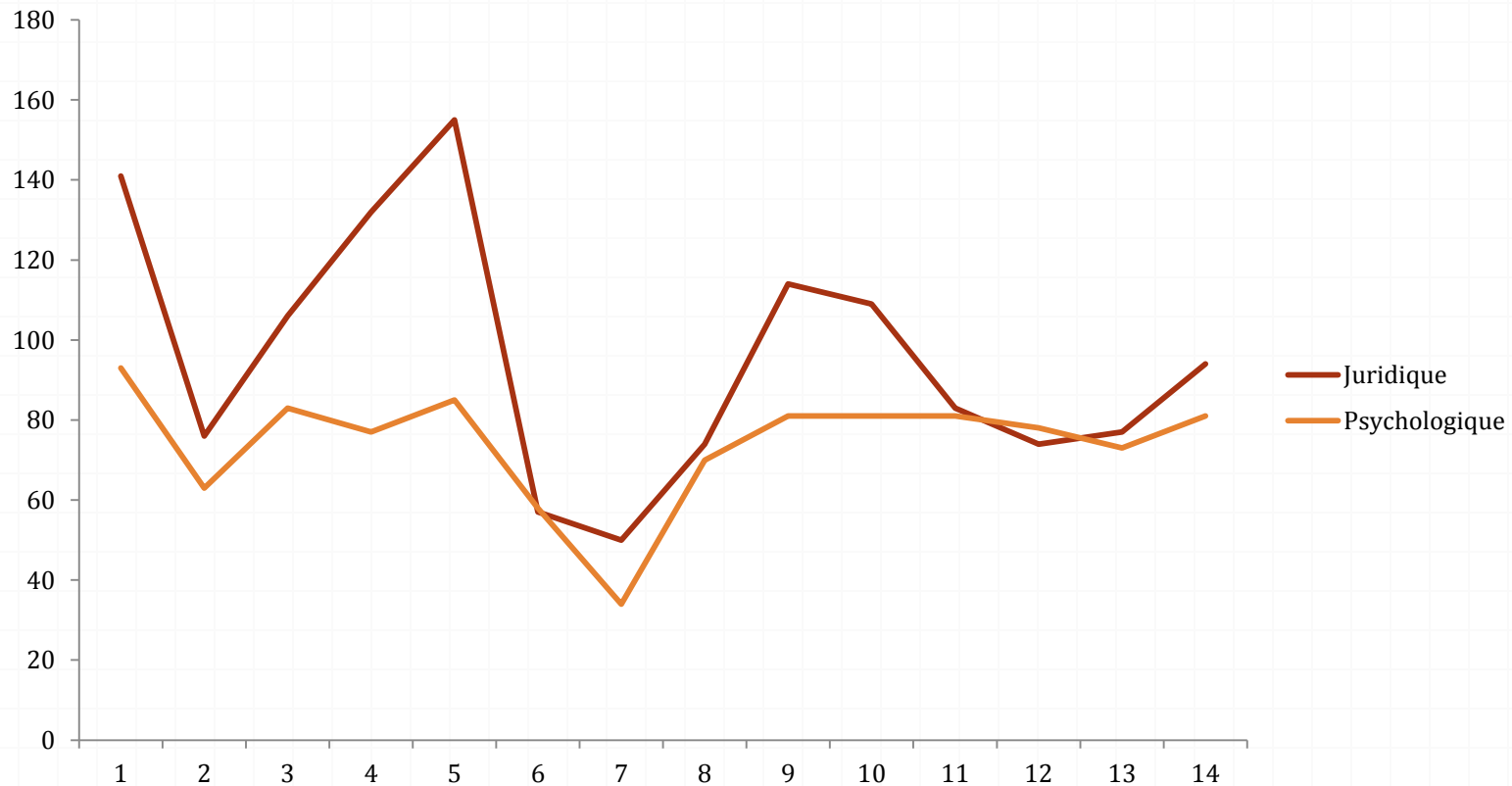


# Nb de nouveaux dossiers / Nb total d'entretiens (3 mois)



CD / Anavem 22 février 16 / Attentats 2015 /  
REPRODUCTION STRICTEMENT  
INTERDITE

# Evolution des entretiens psys et juridiques (3 mois)



CD/Anavem 22 février 16 / Attentats 2015 /  
REPRODUCTION STRICTEMENT  
INTERDITE

# Commentaires

- o A 3 mois: stabilisation
- o Baisse normale au moment des vacances
- o « Pics » lorsque l'Inavem envoie un courrier et que l'association téléphone ensuite : c'est la **double démarche pro active** qui est efficace (courrier + téléphone)


# CERTIFICATS / ATTESTATIONS

- o **La victime a la charge de la preuve de son préjudice → SENS des certificats et des attestations**
- o Les penser dans cette **double inscription** dans le judiciaire et le psy « certificat exploitable »
- o CMI : utiles mais non discriminants dans les jours qui suivent: « stress aigu » ne permet pas de savoir si trauma / choc émotionnel → Moment du certificat?
- o → CMI + Certificat à quelques semaines peut permettre de différencier trauma / choc émotionnel
- o Outil très précieux pour les expertises et donc pour l'indemnisation mais tous n'ont pas besoin d'un certificat médical (impliqué indirect non exposé).
- o **IMPERATIF DE TRACABILITE / CONTINUITE**
- o **Pb de nombre d'expertises / médecins conseils pour la suite**

# Les réflexions a mener

- o CIAV = amélioration (moins de sur sollicitation) mais coordination interne est perfectible. **Cloisonnement**, clivage des différents ministère. Formation des écoutants.
- o Ses corollaires: peu de continuité et de fluidité
- o Or, ce qui est essentiel = **continuité entre urgence et post immédiat, suivi**: il n'est pas utile que ce soit les mêmes personnes mais qu'il y ait une **nécessaire continuité** (relais personnalisés...)
- o Suppose d'accepter **l'intrication du judiciaire / indemnitaire avec le médico psy** et ce, dès le début
- o Autre pb majeur = **annonce de la mort** (par qui et comment)
- o Différence association de défense VS association d'aide
- o Les liens avec les partenaires: Barreau...
- o La communication sur les techniques, le cadre...

# LISTE ET LUV

- o LUV « parquet », « FGTI » relativement proches et ONAC (critères précis, ex. pas frères et sœurs...)
- o « Liste » CUMP: Pas de liste pour les attentats de janvier
- o Liste CUMP de 5000 personnes pour novembre : ce ne sont pas des victimes mais des impliqués.
- o Qui fera le tri à partir de cette liste CUMP? Entre ceux qui relèvent de la LUV, des impliqués qui peuvent nécessiter des soins psychiques mais ne sont ni sur la liste Parquet ou FGTI, les impliqués « éloignés » (**tropisme par la proximité**  **à ce que cela suscite comme attente**). → **différencier** « victimes », « traumatisés » / choc émotionnel.
- o → **Travailler sur un vocabulaire commun**

# Pour conclure

**CADRE:  
Anticipation,  
rigueur,  
coordination**

**TRACABILITE**

**CONTINUITE**

**DES SOINS PSYS  
DE QUALITE**